

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06.03.2025

Délib 2025.02/01 Approbation du procès-verbal de la séance 03.02.2025

Considérant les modifications orthographiques demandées par Isabelle VO VAN

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré **ADOpte à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 03.02.2025 rédigé par Alain RESNIER, secrétaire de séance

Délib 2025.02/02 Délibération concernant le montant des charges prévisionnelles des cabinets médicaux et paramédicaux

Madame Jarri informe les membres du Conseil Municipal qu'une podologue - pédicure va s'installer dans les prochains jours, ainsi qu'une psychomotricienne et une psychothérapeute en septembre. L'ostéopathe a rejoint le cabinet médical en début de mois. Le prix des loyers a été fixé lors d'un précédent conseil municipal, en revanche les charges étaient manquantes. Un ajustement sera fait au bout de 6 mois car la commune n'a pas de facture de référence avec la nouvelle isolation et le nouveau mode de chauffage. Des compteurs séparés vont permettre de distinguer les 2 bâtiments et donc les consommations.

	<i>Surface</i>	<i>Montants des charges 50 ou 100 euros</i>
<i>Cabinet vacant</i>	17,15	100
<i>F. FORTIER</i>	18,60	100
<i>P. TELLE</i>	19,06	100
<i>Cabinet vacant</i>	17,15	100
<i>INFIRMIERES</i>	10,67	50
<i>A. LLAS</i>	10,98	50
<i>PRATICIEN BAT C</i>	10,98	50
<i>PRATICIEN BAT C</i>	23,62	100

Le conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité le montant des avances de charges prévisionnelles

Délib 2025.02/03 Délibération concernant la répartition des charges des cabinets médicaux et paramédicaux

Madame Le Maire indique que Mme JARRI s'est beaucoup impliquée dans l'installation des médecins et praticiens (rédaction des baux, état des lieux...) et a travaillé sur la répartition des charges des cabinets médicaux et paramédicaux. Le conseil municipal l'en remercie.

Considérant que la facturation des charges doit se faire proportionnellement en fonction de la surface

Il est proposé le tableau suivant :

		<i>LOYERS</i>	<i>COMMUNS</i>	<i>LOYERS+PARTIES COMMUNES</i>	<i>POURCENTAGES CHARGES</i>
	SURFACE	13€/M2	7€/M2	TOTAL	
Cabinet vacant	17,15	222,95	137,67	360,62	23%
F. FORTIER	18,60	241,80	137,67	379,47	24%
P. TELLE	19,06	247,78	137,67	385,45	25%
Cabinet vacant	17,15	222,95	38,50	261,45	17%
INFIRMIERES	10,67	138,71	38,50	177,21	11%
Total	82,63	1074,19	490,01	1564,20	100%
A. LLAS	10,98	142,74	46,67	189,41	26%
PRATICIEN BAT C	10,98	142,74	46,67	189,41	26%
PRATICIEN BAT C	23,62	307,06	46,67	353,73	48%
total	45,58	592,54	140,01	732,55	100%

Le conseil Municipal **ACCEPTE** la répartition de charges pour chaque cabinet
DIT que la mairie règle le montant des charges des cabinets vacants en attendant une attribution.

Délib 2025.02/04	Délibération concernant l'approbation du compte rendu de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
-------------------------	---

Il s'agit pour les communes d'approuver le rapport de la CLECT concernant les transferts de voiries. Il est également sujet des attributions de compensation définitives 2024 et de compensation provisoires 2025.

Pour information le montant des transferts de charges pour la voirie sont réparties comme suit : hors zone d'activité 1000 euros du km et en zone d'activité 5000km. La commune de Sonchamp n'est pas concernée par une modification de voiries

Pour Sonchamp les attributions définitives de 2024 sont de 130 550 euros qui ne changent pas en 2025. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité **ADOpte** à l'unanimité le rapport de la CLECT

Délib 2025.02/05	Demande de fonds de concours auprès de Rambouillet Territoires pour le changement des fenêtres du cabinet médical et de la mairie
-------------------------	--

Rambouillet Territoires attribue aux communes depuis 2023 un fonds de concours qui se cumule au fil des années. Le solde actuel pour Sonchamp avoisine les 75 000 euros. Cette dotation concerne les dépenses d'investissement.

L'année dernière la subvention avait été inscrite au budget sur des travaux non réalisés. La somme n'est pas perdue mais reportée. La subvention correspond à 50% maximum du montant total HT des travaux.

La mairie a changé les fenêtres du rez de chaussée et du premier étage du cabinet médical.

Facture mairie - société QUEDEVILLE (5 fenêtres et 1 porte) : 14 173.79euros HT soit 17 008.55 euros TTC

Facture cabinet médical – Société SMA (4 fenêtres) : 3 786.72 euros HT soit 4 165.39 euros TTC

Le fonds de concours permet d'obtenir 50% des travaux HT soit 8 980.25 euros

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

CHARGE Madame le Maire de faire la demande de subvention auprès de Rambouillet Territoires

DIT que les crédits seront inscrits sur le budget 2025

Délib 2025.02/06	Délibération concernant le renouvellement de la demande de subvention du fonds vert pour la rénovation de l'éclairage public et réactualisation des devis
-------------------------	--

Considérant que la commune n'a pas eu de retour de la demande du fonds vert 2024, et que les travaux n'ont pas commencés, Considérant que pour l'année 2025, la commune de Sonchamp souhaite soumettre à nouveau le projet de rénovation de l'éclairage public, à savoir :

- Hameau Les Monts Gras (24 790 HT soit 29 748 TTC)
- Hameau Les Meurgers (10 540 HT soit 12 648 TTC et 18 945.20 HT soit 22 734.24 TTC)
- Hameau Les Graviers (6 710 HT soit 8 052 TTC)

DÉCIDE de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds vert 2025, pour un montant de 48 788.16 euros représentant un taux de 80 % du montant HT du coût prévisionnel ;

DIT que le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Coût prévisionnel des Travaux TTC : 73 182.24 euros
- Coût prévisionnel des Travaux HT : 60 985.20 euros
- Subvention sollicitée (80 %) : 48 788.16 euros
- Autofinancement HT : 12 197.04 euros
- Autofinancement TVA : 12 197.04 euros

DIT que les recettes seront inscrites au budget principal de la Commune 2025 ;

DECIDE de soumettre cette décision aux mêmes règles que celles afférentes aux délibérations et d'en rendre compte au Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance ; Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité

AUTORISE Mme Le Maire à **réactualiser et procéder à une nouvelle demande** de fonds vert

Délib 2025.02/07	Délibération concernant le renouvellement de la demande de subvention du fonds vert pour l'amélioration de l'éclairage des bâtiments communaux et réactualisation des devis
-------------------------	--

,Considérant que pour l'année 2025, la commune de Sonchamp souhaite soumettre le projet de rénovation de l'éclairage des bâtiments communaux, à savoir :

- La mairie – rez de chaussée et 1^{er} étage
- Ecole maternelle : une classe
- Ecole primaire : préau et restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'**Unanimité**

DÉCIDE de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds vert 2025 pour la rénovation de l'éclairage des bâtiments communaux, pour un montant de 8 905.60 euros HT représentant un taux de 80 % du montant HT du coût prévisionnel ;

DIT que le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

- Coût prévisionnel des Travaux TTC : 13 358.40 euros
- Coût prévisionnel des Travaux HT : 11 132 euros
- Subvention sollicitée (80 %) : 8 905.60 euros,
- Autofinancement HT : 2 226.40 euros.
- Autofinancement TVA : 2 226.40 euros.

DIT que les recettes seront inscrites au budget principal de la Commune 2025 ; Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité **AUTORISE** Mme Le Maire à réactualiser et procéder à une nouvelle demande de fonds vert pour l'éclairage des bâtiments communaux.

Délib 2025.02/09	Questions diverses
------------------	--------------------

Voirie/ terrains :

- Une demande d'aide exceptionnelle a été envoyée au Département pour obtenir un fonds d'urgence afin de réparer les voiries endommagées lors des inondations d'octobre 2024. Il s'agit du Chemin de la Genetière dont le revêtement a été arraché par les eaux, la rue des Abeilles où un affaissement de la chaussée est constaté et la route Rouge sur laquelle des trous se sont formés. Le montant total des réparations s'élève à 131 023.08 HT pour les 3 devis.
- Rue de la Libération, des panneaux ont été posés par les services techniques pour le stationnement (marche arrière et PMR). De mauvaises habitudes de stationnements sont à déplorer.
- A l'école un zebra a été réalisé sur le parking à côté de la place PMR. Beaucoup d'incivilités continuent d'être constatées aux heures d'entrée et de sortie de l'école. Un nouveau signallement sera fait aux gendarmes.
- Le parking de rue JP Wimille à la Hunière est terminé.
- Suite à l'épandage de la méthanisation, des dégâts sur les bas-côtés sont à noter à proximité de la maison jaune. Les informations ont déjà été transmises. La personne ayant dégradé doit remettre en état aux beaux jours. Lors des prochaines interventions la route pourrait être fermée provisoirement. Lors d'un croisement de véhicule, la citerne doit se déporter sur le bas-côté ce qui entraîne une dégradation en cas de mauvais temps. L'épandage devrait se faire entre Renonvilliers et la Hunière à l'avenir.
- Demande de modification de priorité à droite sur la route qui arrive du CEFPP Le Notre au croisement de la route de Louareux remplacée par un « cédez le passage ». La visibilité peut être réduite au croisement par les cultures.
- Du côté du bois de la Folie il n'y a plus de barrière.

Bâtiments :

- Les travaux de l'église ont commencé cette semaine. La salle du Clos de l'étang a été prêtée pour faire une base de vie pour les entreprises, afin de diminuer le coût du devis. Un arrêté de stationnement a été affiché.

Evènements :

- Réunion publique d'hier soir sur les inondations : confirmation que le PNR accompagnera la commune pour faire des études **de ruissellement** sur notre territoire. D'ici environ 3 mois la commune devrait avoir le retour de l'enquête du PNR pour voir quelles décisions seront prises en priorité et les pistes de financement. Rappel de l'importance pour le PNR de rencontrer les habitants en amont. Pour info les documents reçus en mairie ont déjà été transmis aux différents acteurs. Un point d'étape serait bien à mi-délai. Frank Poulon indique que le PNR part du diagnostic 2012 en termes de quantité mais, une partie est à corriger. Luc Janottin précise que le diagnostic fonctionnera si tous les acteurs du territoire sont associés. Les avis des différentes parties prenantes peuvent aider à recentrer les pistes de travail. Le message sera transmis dans ce sens au PNR pour que tous soient associés.
- CCAS : prochain conseil d'administration : 27 mars et le goûter de printemps le 10 avril.

Divers :

- Ecole : grâce à la convention signée lors du dernier conseil municipal, les enfants en situation de handicap qui n'avaient pas d'AESH sur le temps du midi vont pouvoir en bénéficier à partir du 11 mars 2025. 3 enfants sont concernés par ce dispositif mais 2 AESH ont répondu favorablement. Cette mise en place est gérée par l'Education Nationale et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Les familles concernées ont été prévenues. S'il n'y a pas de candidat pour le 3eme enfant une mutualisation sera demandée.
- La cotisation du parc est augmentée de 0.25 euros par habitant. Cette adhésion au Parc permet à la commune, dont une partie est en Natura 2000 de percevoir les aménités rurales.
- Le calendrier de la balayeuse est toujours en attente.
- SEASY : cherche 6 agents – les annonces restent sans réponse.

Levée de séance à 20h52

A Sonchamp, le 06/03/2025
Procès-verbal certifié.

Le Maire, Ysabelle MAY-OTT